

AKTUELL

LOGEMENT

Les jeunes partis déclarent l'urgence

Yolène Le Bras

Les organisations de jeunesse du LSAP, de Déi Gréng, de Déi Lénk, du DP et du CSV se sont réunies autour d'une déclaration commune, « Urgence am Logement », forte de 12 mesures structurelles.

« Cela fait plus de vingt ans que le Luxembourg vit une crise permanente du logement », rappelle Olivier Cano, des Jeunes Socialistes, en guise d'ouverture de la conférence. Il y a deux ans, les organisations de jeunesse s'étaient déjà donné rendez-vous au même endroit pour parler du logement. « Nous n'en avons pas fait assez », constate-t-il, saluant les mesures gouvernementales annoncées avant l'été, mais jugeant nécessaire d'aller plus loin. Interrogé sur l'absence de l'ADR, le coprésident des Jonk Sozialisten se montre tranchant : « Les positions de l'ADRenalin consistent davantage à légaliser les armes qu'à lutter contre la crise du logement. » Maxime Pantaleoni, des Jonk Gréng, renchérit : « L'ADRenalin est plus intéressé par le pointage des problèmes que par la recherche des solutions. »

Le porte-parole des Jeunes Verts détaille la première mesure : la création urgente d'un registre national des logements afin de recenser les logements vacants. Il invite les communes à ne pas attendre la loi nationale, ciblant la Ville de Luxembourg, dont il juge « irresponsable » le refus de coopérer avec les ministères. La deuxième mesure entend contrer la spéculation à travers une taxe dissuasive sur les logements vacants et un impôt de mobilisation sur les terrains constructibles. Les jeunes partis demandent aussi à l'Observatoire de l'habitat de réaliser une étude sur les multipropriétaires. Alice Hoffmann, de la Jeune Gauche, présente la troisième mesure, qui vise à inscrire un objectif de 20 % de logements abordables dans la loi, adapté aux spécificités de chaque commune. « Le loyer ne doit pas dépasser 30 % du revenu minimum existentiel », a-t-elle rappelé, citant la France, passée à 25 %. Afin d'atteindre cet objectif, la jeunesse politique propose d'allouer durablement 1 % du PIB annuel de l'État au secteur du logement et de réformer la Société nationale des habitations à bon marché, dont les prix sont basés sur les coûts de construction et non sur la capacité d'achat réelle des ménages, avec davantage de possibilités de construire en densité.

Lou Linster, des Jeunes Démocrates, entend aussi garantir légalement une

densité minimale aux bâtisseurs publics (SNHBM et Fonds du logement), adaptée à la taille des communes. « Plus de densité aux bons endroits nous aide à réduire l'imperméabilisation des sols et à protéger les zones naturelles et agricoles », souligne celui qui est aussi le bourgmestre de Leudelange. La septième mesure porte sur le remembrement ministériel et le contrat de terrain, prévus dans l'accord de coalition mais jamais entrés en vigueur. « Aujourd'hui, deux propriétaires peuvent bloquer tout un plan d'aménagement particulier », déplore-t-il.

Densité, foncier et protection des locataires

Metty Steinmetz, du CSJ, poursuit avec les mesures pour les locataires : relever le seuil de la garantie locative de 45.500 à 57.600 euros, réformer l'encadrement des loyers en tenant compte de la classe énergétique du logement, renforcer la Commission des loyers et mieux contrôler les chambres meublées et les logements insalubres. « Il faut encourager les locataires à signaler les abus, sans peur de représailles », insiste-t-il. Olivier Cano clôt la conférence avec la douzième mesure : une table ronde bancaire sous supervision d'un régulateur, comme la BCL, au sein de laquelle un promoteur public tel que la SNHBM jouerait un rôle de premier plan, afin d'ajuster les conditions d'octroi de crédit immobilier. « Dans une crise du logement, on ne doit pas être plus catholique que le pape pour fixer les conditions d'un premier crédit. »

Olivier Cano annonce une mobilisation de grande ampleur : manifestations devant la Chambre des députés, actions devant les lycées, grandes affiches un peu partout. « Une vraie campagne », soutient-il, qui devrait être rejointe par d'autres organisations. Sur les relais auprès des partis de tutelle, Metty Steinmetz admet que « ce gouvernement n'est pas inactif », mais insiste sur le caractère transpartisan du problème : « C'est l'intérêt général, qui doit dépasser une législature. »

Enfin, sur l'encadrement des loyers, le coprésident des Jeunes Socialistes reconnaît l'absence de consensus : « Il doit être réformé, mais chaque organisation a sa propre vision. » Une divergence qui n'entame pas, selon lui, la détermination du collectif : « Le logement est un besoin fondamental. » Et la jeunesse entend bien le faire savoir.

SHORT NEWS

Logement : des ménages pour qui tout va bien

(fg) – « Les bailleurs sont fortement surreprésentés parmi les ménages les plus aisés : ils constituent une part importante des ménages à hauts revenus et la majorité des hauts patrimoines », conclut une note du ministère du Logement, publiée ce 28 septembre. Consacrée au profil des ménages bailleurs au Luxembourg, l'étude évalue qu'« entre 30.000 et 40.000 ménages résidents sont des bailleurs privés, soit environ 13 % de l'ensemble des ménages ». Ils sont plus souvent retraités (41 % contre 24 % pour le reste de la population), majoritairement d'origine luxembourgeoise (60 %) et très majoritairement propriétaires de leur résidence principale (80 %). Leurs revenus moyens « sont environ 60 % plus élevés que ceux des non-bailleurs ». Leurs revenus locatifs, qui s'élèvent en moyenne à 30.000 euros par an, ne représentent cependant que 16 % de leur revenu brut total et constituent donc une source de revenus complémentaires. Dans un cas sur deux, ces ménages ont bénéficié d'un héritage ou d'une donation, « ce qui souligne la place potentiellement importante des transmissions dans leurs trajectoires d'accumulation patrimoniale ». La situation de ces ménages est donc sans surprise plutôt enviable et devrait continuer à s'améliorer, à la vue des chiffres que vient de publier le portail atHome. D'après ses données, les loyers des appartements ont progressé de 3,8 % sur un an, pour s'établir en moyenne à 1.960 euros par mois. L'encadrement réel ou le plafonnement des loyers se font toujours attendre.

Bardella : retour à la matrice antisémite

(fg) – C'est la bombe politique de la semaine en France : Mediapart a exhumé des écrits antisémites du président du RN, Jordan Bardella, lorsque celui-ci entamait sa fulgurante ascension au sein du parti lepéniste, il y a un peu plus d'une dizaine d'années. « Toutes les banques sont détenus (sic) par des juifs », écrit-il par exemple, faute d'orthographe comprise, dans un échange privé. « Et c'est ce qu'ils veulent, un Nouvel Ordre Mondial dominé par Israël, avec bien sûr Jérusalem comme capitale », peut-on encore lire dans les échanges dévoilés par le site d'investigation. Ces révélations mettent à bas la stratégie de dédialisation du parti d'extrême droite, dont Bardella était devenu l'image ripolinée et qui se présentait, depuis les attentats du 7 octobre 2023, comme « le meilleur bouclier » pour les juifs de France. Dans leur enquête, les journalistes mettent en évidence l'influence exercée sur Bardella par le polémiste antisémite et ancien cadre du FN Alain Soral, multicondamné pour ses écrits racistes, antisémites et complotistes, aujourd'hui en fuite en Russie. Alain Soral joue, auprès des cadres du parti, un rôle important dans la diffusion des idées antisémites, la matrice originelle du RN. Bardella dément les révélations de Mediapart, tandis que Marine Le Pen a conseillé à ses journalistes de revêtir « leur costume en kevlar », le matériau dont sont faits les gilets pare-balles. Suite à ces propos, la députée écologiste Léa Balage El Mariky a fait un signalement au procureur pour menaces de mort.

Richtung 22 und frEsch gehen vor Gericht

(ja) – Kommende Woche startet ein Gerichtsprozess zwischen dem Künstler*innenkollektiv „Richtung 22“ und der „frEsch asbl“. Letzteres ist der Verein, über den die Gemeinde Esch einige ihrer Aktivitäten im Kulturbereich abwickelt. Ab dem 8. Oktober wird darüber verhandelt, ob Richtung 22 im „Batiment 4“ bleiben darf. Seit 2024 gibt es zwischen den Künstler*innen und der Gemeinde, bzw. ihrem Verein, Streit darüber, ob das Kollektiv die Räumlichkeiten weiterhin nutzen darf. In einem Beitrag auf dem sozialen Netzwerk „Instagram“ gibt Richtung 22 an, die Mediationsversuche seien fehlgeschlagen. Der seit Dezember 2025 „entpolitisierte“ Verwaltungsrat von frEsch hätte dem Kollektiv angeboten, bleiben zu können, solange sie zwei der drei benutzen Räume aufgeben, die Domain „batiment4.lu“ an frEsch übertragen und „in Zukunft auf persönliche Attacken“ verzichten. Die Künstler*innen lehnen ab und interpretieren das Angebot als Versuch, ihre Meinungsfreiheit einzuschränken – immerhin sei einer der Räume, auf die das Kollektiv verzichten sollte, für das Aufhängen von Protestbannern benutzt worden. Laut Richtung 22 werte der Verwaltungsrat, eine vergangene Demo gegen den ehemaligen, wegen Steuerhinterziehung verurteilten Kulturschöpfer Pim Knaff als „persönlichen Angriff“. Das Kollektiv hatte auch in einem offenen Brief mehrere Verantwortliche der Escher Kulturpolitik die Frage „Wat ass lass mat iech? (sic!)“ gestellt. Der Prozess beginnt am 8. Oktober.